



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉROS 1007-01-19, 1008-03-19, 1009-01-19 ET 1638-19

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance ordinaire tenue le 19 novembre 2019, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1007-01-19 modifiant le règlement numéro 1007-99 concernant les systèmes d'alarme afin d'apporter des modifications relativement aux infractions et aux amendes.
- 1008-03-19 modifiant le règlement numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier à la hausse le montant de l'amende associé à une infraction aux dispositions relatives au stationnement.
- 1009-01-19 modifiant le règlement numéro 1009-00 concernant les marchands d'effets d'occasion afin d'augmenter le coût du permis exigible.
- 1638-19 modifiant le règlement numéro 1525-16 relatif au stationnement hivernal afin de modifier à la hausse le montant de l'amende prévu au règlement.

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et auront effet à compter du 1^{er} décembre 2019.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 21 novembre 2019.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques